Groupe de travail « Ouverture des données budgétaires de collectivités »

Compte-rendu de la réunion du 06/09/2022

Version du 06/09/2022



1 VERSIONS

VERSION	DATE	OBSERVATION
0.1	06/06/2022	Version initiale rédigée par Nathalie DEJOUR (NDE)
0.2	08/09/2022	Relecture et complémentes par Guillaume RYCKELYNCK (GRK)
1	16/09/2022	Diffusion par Guillaume RYCKELYNCK (GRK)

2 MODALITES D'ORGANISATION

Date: 06/09/2022

Horaires: 10h30 à 12h00

Ordre du jour :

• Rappel du contexte et des enjeux d'ouverture des données budgétaires

Echanges, recueil des besoins et attentes des participants

• Construction d'une feuille de route partagée

• Modalités communes de travail, calendrier et échéances

3 PARTICIPANTS

PRENOM / NOM	ORGANISME	FONCTION
Bruno NICOLLE	CD Meuse	Responsable service Intégration
		Logicielle & Géomatique
Anaïs THIRIOT	CD Meuse	Data Manager
Gabriel HIRLEMANN	PNR Vosges du Nord	Chargée de mission Observatoire du
		territoire
Mathieu DANIEL	Commune de Montigny Les	Responsable
	Metz	Affaires Juridiques et Archives
Valérie MULLER	DDT 57	Cheffe de projet sillon mosellan
Maud AUDINAT	Commune d'Obernai	Chargée de communication
Marion PEREZ	CA Saint-Louis	Géomaticienne - Chargée de
	Agglomération	missions Open Data &
		Aménagement
Eyyub DIKBAS	CA Sarreguemines	Chargé de mission SIG
	Confluences	
Sébastien SALLERIN	Eurométropole de Metz	Responsable des données
Pauline FORESTIER	CeA	Cheffe de projet
Mickaël VADIN	Région Grand Est	Chef de projet Données
Éric TSCHUDY	DREAL	Adjoint au chef Pôle SIG – Equipe
		DataGrandEst

Benjamin CHARTIER	Optéos	Prestataire DataGrandEst – Appui technique
Guillaume RYCKELYNCK	Région Grand Est	Chef de projet Données – Equipe DataGrandEst
Nathalie DEJOUR	REALIA	Prestataire DataGrandEst – Cheffe de projet support animation DataGrandEst

4 COMPTE RENDU

Le support suivant est partagé avec les participants : « RGE_AnimationDGE_2022-09-06_GT_OD_Budget_Collectivités_V01.pptx ».

Après une introduction de la réunion par Guillaume R., un tour de table permet à chacun de se présenter.

4.1 Rappel du contexte et des enjeux

Sur la base du support de présentation (cf. support de présentation RGE_AnimationDGE_2022-09-06_GT_OD_Budget_Collectivités_V01.pptx), Guillaume R. et Nathalie D. rappellent :

- Les objectifs du groupe de travail et de la réunion
- Le contexte règlementaire d'ouverture des données
- L'intérêt de travailler sur les données budgétaires

Ils évoquent aussi des premières pistes possibles de travail en commun.

4.2 Echanges, recueil des besoins et attentes des participants

Le département de la Meuse indique qu'il a récemment publié ses données de subvention mais est confronté à un problème de sensibilisation des élus et des décideurs pour répondre aux exigences réglementaires : comment convaincre les élus et la direction générale ?

Pour répondre à cette question, il serait intéressant de co-construire un argumentaire partagé.

Les échanges montrent :

- ⇒ Qu'il ne s'agit pas de produire une « simple note ». Il faut pouvoir expliquer l'intérêt pour un décideur d'ouvrir les données budgétaires à destination des acteurs du territoire et surtout des citoyens. Cela permettrait aussi d'inciter et de soutenir les agents dans la démarche d'open data.
- ⇒ Il est important de convaincre les élus, au-delà des aspects légaux et règlementaires, pour les faire entrer dans une démarche volontariste.
- ⇒ Il y a aussi un fort enjeu de vulgarisation d'une donnée qui reste complexe et peut être mal comprise ou interprétée.

Il est noté qu'actuellement la politique se fait parfois au détriment de la transparence. Certains thèmes sont sensibles, comme la répartition territoriale des subventions, mais rien ne se fera sans l'accord des élus.

Il est ainsi souligné qu'au-delà du développement de services dans le cadre d'une économie numérique avec des entreprises qui souhaitent réutiliser des données brutes, l'ouverture des

données budgétaires répond avant tout à la transparence de la vie démocratique auprès des citoyens. Pour cela, il faut que l'information transmise soit compréhensible et intelligible.

Certains décideurs expriment aussi parfois une crainte sur la réutilisation possible des données. Il faut pouvoir les rassurer. L'administration, sauf erreur manifeste et volontaire de sa part, ne peut être tenue pour responsable d'un mauvais usage des données.

Les données budgétaires sont fortement structurées (fichier XML Totem), validées et déjà diffusées au niveau national via les trésoriers payeurs et les services financiers.

L'open data correspond d'une part à la liberté d'accéder à l'information, mais également, d'autre part, aussi à celle de les réutiliser librement.

Certains participants indiquent que leurs élus sont conscients des obligations et enjeux de l'open data. Par exemple, la ville d'Obernai est prête à diffuser les données budgétaires mais est plutôt en attente d'une boite à outils pour faire les choses correctement : que doit-on publier concrètement ? Comment le faire ? Avec quel format ? Comment rendre ces données accessibles au public ? Etc.

Le retour d'expérience de la Région Grand Est concernant la publication de son budget montre que la plateforme DataGrandEst permet, via les services en ligne qu'elle propose, de rendre les données visibles et accessible et de répondre à une grande parte des besoins de diffusion : cartographie, graphiques, téléchargement, flux, API, etc.

La standardisation reste tout de même un préalable pour faciliter la réutilisation.

La mise à disposition d'un tutoriel de type « pas à pas » pourrait répondre en grande partie au besoin d'accompagnement des participants pour la standardisation et la diffusion des données.

Les données budgétaires ont un caractère un peu particulier. Elles ne sont pas directement gérées au sein du service SIG de la collectivité. Ainsi, Gabriel H. du PNR des Vosges du Nord témoigne qu'en tant qu'adhérent à DataGrandEst, il publie déjà des données sur la plateforme (cf. https://www.datagrandest.fr/data4citizen) mais qu'il n'a pas d'accès direct au budget. Il doit passer par la comptabilité et le DGA aux finances. Au-delà de convaincre il doit savoir quelles données il faut leur demander...

Cela implique de comprendre un minimum comment fonctionne le budget d'une collectivité et quelles sont ses composantes.

Marion P. de St Louis Agglomération confirme qu'elle a eu accès à certaines données au format XML Totem, mais a eu des difficultés pour les exploiter.

Il serait bien de pouvoir disposer d'éléments de vulgarisation sur les données budgétaires pour les personnes responsables de l'open data et de leur diffusion.

Concernant la standardisation, Benjamin C. indique qu'un appui est sans doute possible au niveau d'OpenDataFrance qui gère le Socle Commun des Données Locales et est à l'origine du standard/schéma des données budgétaires.

Etant une association portée par des élus de collectivités, un argumentaire existe sans doute déjà. Dans le cadre de DataGrandEst (DGE), la Région participe au programme « OpenDataLocale » et a déjà des contacts avec OpenDataFrance. Guillaume R. va se renseigner pour essayer d'obtenir des éléments sur ce sujet.

4.3 Construction d'une feuille de route partagée

Un des premiers objectifs du groupe est de pouvoir facilement identifier :

- Les données à publier au regard de la loi (vision règlementaire) et au regard des attentes des acteurs du territoire et du citoyen (vision démocratie participative et usage)
- Les données à conserver en interne

Sur la base de ces échanges, une première ébauche de feuille de route est construite en réunion. Elle s'articule autour de 3 points :

1. Rédiger un argumentaire partagé :

Les cibles prioritaires sont les élus et autres décideurs dont la donnée ne fait pas partie du quotidien.

Cet argumentaire doit aussi pouvoir conforter les agents dans leur travail d'ouverture des données sur le plan technique et juridique (lever les craintes par exemple sur la qualité de l'information, les risques d'erreurs de réutilisation et la responsabilité de la collectivité, les licences, etc.).

Il doit expliquer en quoi certains arguments ne tiennent pas. Exemple « la donnée budgétaire est complexe. Sans expertise elle n'a pas de valeur et c'est « moi » qui dispose de l'expertise donc inutile d'ouvrir la donnée budgétaire… ».

L'open data doit garantir la liberté d'accès et de réutilisation. Un recours à la CADA est toujours possible mais mieux vaut l'éviter.

L'argumentaire ne doit pas être basé uniquement sur la contrainte, mais aussi sur l'envie de se lancer dans une démarche volontaire. Il peut être intéressant de recourir aux témoignages d'élus pour convaincre.

Il est assez difficile de démontrer un bénéfice direct pour la collectivité ou sur le plan économique. Le budget est avant tout une question de démocratie / de transparence / d'exemplarité. Une entrée est aussi de partager pour avoir accès à la donnée des autres et permettre des analyses comparatives de son territoire avec des territoires similaires (émulation).

2. <u>Disposer d'éléments pour mieux comprendre la donnée budgétaire :</u>

Il n'est pas évident pour un spécialiste de de la donnée d'appréhender le budget d'une collectivité. Un travail de vulgarisation est nécessaire.

Cela permet d'éviter les mauvaises interprétations des données et faciliter aussi leur diffusion en rassurant les agents et les décideurs.

3. Proposer un tutoriel « pas à pas », quide du « qu'est-ce que je dois faire et comment ? »

Le point de départ est d'identifier les données à publier et celles à conserver en interne. Il faut ensuite pouvoir décrire de façon simple : comment préparer la donnée ? Comment les publier ? Comment utiliser les services de DataGrandEst ?

Il est proposé de s'appuyer sur des cas concrets avec des collectivités qui souhaitent entrer activement dans la démarche et sont prêtes à consacrer un peu de temps pour documenter la procédure suivie. Sont identifiées pour le moment : St Louis Agglomération, la Région Grand Est et le Département de la Meuse (besoin de convaincre, mais le Directeur des finances est également Directeur des affaires juridiques...).

4.4 Modalités communes de travail, calendrier et échéances

Guillaume R. propose de s'appuyer sur les outils mis en place par la Région Grand Est dans le cadre de DataGrandEst pour le fonctionnement de ce groupe.

Pour les visio-conférence, l'outil privilégié est Teams.

Une liste de diffusion a été créée : gt-opendata@datagrandest.fr RGE_AnimationDGE_2022-09-06_CR_GT_OD_Budget_Collectivités_V02.docx Elle fonctionne en cercle fermé : seules les personnes inscrites sur la liste peuvent poster et recevoir des messages.

Les pare feux et autres proxys des collectivités peuvent parfois bloquer les mails provenant de DataGrandEst. Guillaume R. fera un test afin de s'assurer que l'ensemble des membres du groupe reçoivent bien ces messages.

Nathalie D. et Guillaume R. vont également initier des documents pour chaque point de la feuille de route. L'objectif est de pouvoir les alimenter de façon collaborative. Pour cela, ils seront partagés via Microsoft OneDrive.

Si certains participants rencontrent des problèmes avec ces outils, merci de le signaler par email à <u>guillaume.ryckelynck@datagrandest.fr</u>.

4.5 Actions à mettre en œuvre

- Guillaume R. prend contact avec OpenDataFrance pour disposer d'éléments pouvant alimenter les travaux de la feuille de route (notamment existence ou non d'un argumentaire à destination des décideurs - agents ou élus).
- Guillaume R. revient vers chaque participant pour valider le bon fonctionnement de la liste de diffusion et des outils collaboratifs.
- DataGrandEst initie différents supports en mode collaboratif :
 - Nathalie D. synthétise les exigences réglementaires : quelles données budgétaires faut-il vraiment publier ?
 - Guillaume R. et Benjamin C. proposent un pas à pas sur la base de données réelles partagées par les participants (les collectivités intéressées sont invitées à se manifester).
 - Nathalie D. propose une base de travail pour construire un argumentaire à destination des élus.
- Les membres du GT amendent et complètent les documents en ligne.

La prochaine réunion est prévue le mardi 6 décembre 2022 de 10h30 à 12h00 en visioconférence.

L'objectif sera de faire un point d'avancement sur les travaux prévus dans la feuille de route et réalisés en mode collaboratif. A cette occasion, la feuille de route pourra également être amendée et complétée.